

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Contopp - Retardateur de Prise 10

Date d'impression: 10.12.2020 Code du produit: 30.990.100 Page 1 de 7

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit

Contopp - Retardateur de Prise 10

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

# Utilisation de la substance/du mélange

Bâtiment et travaux publics.

Préparations pour construction et bâtiment nulle part appelées autrement.

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: KNOPP GmbH

Rue: Adolf - Oesterheld - Straße 1
Lieu: D-97337 DETTELBACH

Boîte postale: 1180

D-97337 DETTELBACH

Téléphone: +49(0)932491990 Téléfax: +49(0)9324919966

e-mail: info@knopp-chemie.com
Interlocuteur: Wolfgang Schnabel
Internet: www.knopp-chemie.com

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) nº 1272/2008.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient 2-Methyl-2H-isothiazo-3-on (> 15 ppm); 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on;. Peut

produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

# Composants dangereux

Nº CE	Substance	Quantité
Nº CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
Nº Index	Classification SGH	
N° REACH		
230-785-7	Phosphate de potassium	5 - < 10 %
7320-34-5		
	Eye Irrit. 2; H319	
01-2119489369-18		

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

# Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Contopp - Retardateur de Prise 10

Date d'impression: 10.12.2020 Code du produit: 30.990.100 Page 2 de 7

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

# Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Changer les vêtements imprégnés.

Laver abondamment à l'eau/.?.

Ne pas nettoyer avec: Solvants/Diluant.

## Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Appeler immédiatement un médecin.

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

NE PAS faire vomir.

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1. Moyens d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone. Poudre. Brouillard d'eau.

# Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible. Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Utiliser une protection respiratoire adéquate

# 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiquesn ni dans les plans d'eau.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations,



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Contopp - Retardateur de Prise 10

Date d'impression: 10.12.2020 Code du produit: 30.990.100 Page 3 de 7

avertir les autorités compétentes.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Recueillier dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

# Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Acide fort, bases fortes

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage: > 5 °C

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de

l'humidité.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé.

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
57-50-1	Saccharose	-	10		VME (8 h)	

# 8.2. Contrôles de l'exposition

# Contrôle de l'exposition professionnelle

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

# Mesures d'hygiène

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

#### **Protection respiratoire**

non applicable



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Contopp -	- Retardateur	de Prise	10
-----------	---------------	----------	----

Date d'impression: 10.12.2020 Code du produit: 30.990.100 Page 4 de 7

# Protection des mains

Matériau approprié:

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau :

période de latence: \_\_\_\_

Voir les informations fournies par le fabricant.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

# Protection des yeux

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

#### Protection de la peau

non applicable

# Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide Couleur: marron

Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 8,5

Modification d'état

Point de fusion: 0 °C
Point initial d'ébullition et intervalle 100 °C

d'ébullition:

Point d'éclair: DIN 53213

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable

# **Dangers d'explosion**

négligeable

Limite inférieure d'explosivité: Limite supérieure d'explosivité:

Température d'inflammation: non applicable

Température d'auto-inflammabilité

solide: négligeable gaz: négligeable

# Propriétés comburantes

Non comburant.

Densité (à 20 °C): 1,14 g/cm³ DIN 53217

Densité apparente:

Hydrosolubilité:

complètement miscible

Durée d'écoulement: 10 - 15 4 DIN 53211

(à 23 °C)

# 9.2. Autres informations



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Contopp - Retardateur de Prise 10

Date d'impression: 10.12.2020 Code du produit: 30.990.100 Page 5 de 7

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses lors de la manipulation et de stockage.

# 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si stocké et manipulé correctement.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques avec: Agents oxydants. Acide fort, bases fortes

# 10.4. Conditions à éviter

En cas d'échauffement: Décomposition thermique.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx).

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë, par voie orale DL50: > 2000 mg/kg OCDE 401

espèce: Rat.

#### Irritation et corrosivité

Effet irritant sur l'oeil: non irritant.

espèce: Lapin. Méthode: OCDE 405

# Effets sensibilisants

espèce: Cochon d'Inde. Méthode: OECD 406. Évaluation: non sensibilisant.

# Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

# Données empiriques sur l'action sur l'homme

En cas de contact avec les yeux: Irritant pour les yeux. (reversible.) Test d'Ames négatif.

# Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

La préparation n'est pas classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

Les indications se rapportent à la matière active technique.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

EC50:

Temps d'exposition: 48 h espèce: Pseudomonas putida

> 10000 mg/kg

FC50:

Temps d'exposition: 48 h espèce: Daphnia magna



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Contopp - Retardateur de Prise 10

Date d'impression: 10.12.2020 Code du produit: 30.990.100 Page 6 de 7

> 200 mg/l

CL50:

Temps d'exposition: 96 h espèce: Brachydanio rerio

> 1000 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

> 70 %

OECD 302B / ISO 9888 / CEE 88/302 annexe V, C.9

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

## Information supplémentaire

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les indications relatives à l'écologie se rapportent à la matière active.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Eliminer en observant les réglementations administratives.

## L'élimination des emballages contaminés

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Eliminer en observant les réglementations administratives.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

# Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

# Autres informations utiles (Transport terrestre)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

# Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

## **Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Contopp - Retardateur de Prise 10

Date d'impression: 10.12.2020 Code du produit: 30.990.100 Page 7 de 7

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Autres informations utiles (Transport maritime)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Autres informations utiles (Transport aérien)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH208 Contient 2-Methyl-2H-isothiazo-3-on (> 15 ppm); 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on;. Peut

produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

# Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)